**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Lundi 27 Mai 2019 à 10h00**

**à l’amphithéâtre de l’ESCA**

7, rue Abou Youssef El Kindy boulevard Moulay Youssef 20070 Casablanca

Le soussigné :

Nom, prénom (ou raison sociale) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Domicile (ou siège social) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titulaire de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[[1]](#footnote-2) actions de la société AFMA

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l’Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Mai 2019 ci-annexé, et conformément à l’article 131 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et de l’article 28 des statuts de la société AFMA,

Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions[[2]](#footnote-3) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour | Contre | Abstention |
| Première résolution |  |  |  |
| Deuxième résolution |  |  |  |
| Troisième résolution |  |  |  |
| Quatrième résolution |  |  |  |
| Cinquième résolution |  |  |  |
| Sixième résolution |  |  |  |

Le présent formulaire doit être déposé, **dûment daté et signé** à l’adresse suivante :

Accueil AFMA

22, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca

Ou adressé par mail à l’adresse suivante : actionnaire@afma.ma

Fait à : Le :

 Signature :

**NOTE IMPORTANTE**

**Rappel des dispositions légales et statutaires :**

* Les votes exprimés dans ce présent formulaire valent également pour les Assemblées successives qui seraient convoquées à l’effet de statuer sur le même ordre du jour.
* Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société AFMA deux (2) jours au moins avant la date de la réunion de l’Assemblée.
* Pour le calcul du quorum, il n’est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l’assemblée. La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de deux (2) jours à la date de la réunion de l’assemblée.
* Pour être valable, le formulaire de vote reçu par la société doit comporter les mentions suivantes :
	+ Le nom, prénom (raison sociale) et domicile (siège social) de l’actionnaire ;
	+ La date et la signature de l’actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire.
* L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.
* Les documents visés à l’article 141 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société AFMA.
* Pièces annexées au présent formulaire :
	+ Le texte du projet des résolutions proposées par le Conseil d’Administration.
* Pièces à annexer au présent formulaire :
	+ Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale.

**ANNEXE : Projet de résolutions**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES 2018**

L’Assemblée, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes, approuve les états de synthèses arrêtés au 31-12-2018, tels qu’ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net de 49 337 947,52 dirhams.

Elle approuve également toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L’Assemblée après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes et le rapport du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l’article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve toutes les conventions qui y sont mentionnées.

**TROISIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT**

L’Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d’affecter le résultat de l’exercice 2017 comme suit :

##### Bénéfice net comptable 49 337 947,52 dirhams

* Report à nouveau antérieur 9 733 533,14 dirhams

##### Bénéfice distribuable 59 071 480,66 dirhams

##### Dividendes 57 000 000,00 dirhams

Soit 57 dirhams par action

* + Le reliquat 2 071 480,66dirhams

A reporter à nouveau.

Le dividende sera payable à partir du 11 Juillet 2019.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION : JETONS DE PRESENCE**

L’Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au CA et aux différents comités au titre de l’exercice 2019 à 500 000 dirhams

**CINQUIÈME RÉSOLUTION : QUITTUS AUX CAC ET AU CA**

L’Assemblée donne au Conseil d'Administration et aux Commissaires Aux Comptes quitus de l’exécution de leurs mandats pour l’exercice 2018.

**SIXIEME RÉSOLUTION : POUVOIRS A DONNER**

L’Assemblée, donne tous les pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait des présentes à l’effet d’accomplir les formalités légales.

1. Indiquer le nombre d’actions détenues [↑](#footnote-ref-2)
2. Choisir la case appropriée en la cochant. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. [↑](#footnote-ref-3)